



Processus d'appel et de sélection

Bourses de voyage – second call 2026

Pays coopération académique au développement

OBJET

Appel à candidatures pour des bourses de voyage, avec un départ entre le 1er juin et le 31 décembre 2026.

OBJECTIF

Donner à la population étudiante la possibilité de vivre une expérience de mobilité dans l'un des 31 pays partenaires de l'ARES en y réalisant une recherche (TFE/mémoire) ou un stage crédités dans le cursus.

DURÉE

La convention de stage/TFE doit être de 60 jours minimum.

PÉRIODE

Pour cet appel, la date de départ doit être comprise entre le 01/06/2026 et le 31/12/2026.

PAYS ÉLIGIBLES

Les 31 pays partenaires de l'ARES :

Afrique du Sud, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, Territoire palestinien, République démocratique du Congo, République de Guinée (Conakry), Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Vietnam, Zimbabwe.

FINANCEMENT

La bourse comprend :

- un forfait voyage pour contribuer au financement du trajet vers le lieu de séjour. Le montant de ce forfait varie en fonction du pays de destination et dépend de la distance entre la Belgique et le pays de destination (voir liste ci-dessous) ;
- une allocation de 700 euros/mois (Étudiant avec moins d'opportunités * : 950€/mois).

* Statut "AMO", étudiant·e avec moins d'opportunités

Depuis 2023-2024, la catégorie des étudiants avec moins d'opportunités regroupe les profils suivants:

- étudiant·e allocataire, c'est-à-dire ayant bénéficié d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant son départ ;
- étudiant·e à revenus modestes, c'est-à-dire ayant bénéficié du taux intermédiaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant son départ ;
- étudiant·e à besoins spécifiques, c'est-à-dire dont les conditions personnelles au niveau physique, mental ou médical sont telles que sa participation à la mobilité ne serait pas possible sans soutien financier supplémentaire;
- étudiant·e bénéficiant du revenu d'intégration sociale (confirmation requise via le CPAS);
- étudiant·e ayant le statut d'aidant proche (confirmation requise via une attestation de la mutuelle);
- étudiant·e avec un contrat de travail (hors congés scolaires) et subissant de ce fait une perte de revenu pendant la mobilité; L'étudiant·e doit avoir travaillé plus de 600h par année civile (confirmation requise via l'attestation "Student@Work OU un relevé des heures prestées via le portail de la sécurité sociale OU une attestation signée et cachetée de votre employeur à laquelle vous joindrez copie de votre contrat de travail mentionnant le nombre d'heures de travail par semaine)
- étudiant·e "parent solo" qui part avec un enfant qui n'est pas encore dans l'enseignement obligatoire (confirmation requise via composition de ménage).

Dans le cas où le budget reçu ne permet pas le financement de tous les séjours, une procédure de sélection sera mise en place. Les modalités seront détaillées par email le cas échéant.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les étudiantes et étudiants doivent être inscrits en Master, Master de Spécialisation ou en Bachelier (BAC). Les étudiant·es en BAC doivent avoir validé minimum 120 crédits au moment du départ. Une preuve de réussite des 120 crédits pourra être demandée, le cas échéant ;
- Les dépenses prises en charge par la bourse (forfait voyage et allocation) ne peuvent pas faire l'objet d'un double financement ;
- L'étudiante ou l'étudiant candidat n'est éligible qu'une seule fois au cours du même cycle d'études ;
- Le séjour doit être valorisé en ECTS dans le cursus de l'étudiante ou de l'étudiant, soit via le mémoire/travail de fin d'études, soit via le stage ;
- La durée effective du stage ou séjour TFE doit être de 60 jours minimum. Les dates du séjour seront certifiées par une convention de stage/TFE. Cette convention sera à remettre lors de la compilation du dossier de demande de paiement de la bourse ;
- Le séjour doit se dérouler dans l'un des 31 pays partenaires bourses de l'ARES ;
- La date de départ doit être comprise entre le 01/06/2026 et le 31/12/2026 ;
- L'ULiège autorise la réalisation de la mobilité (accord via plateforme Modus).

PAIEMENT DE LA BOURSE

Après son voyage, l'étudiant·e est invité·e à constituer un dossier de paiement de la bourse selon les consignes qui seront transmises par le PACODEL en cas de sélection. Ce dossier doit être transmis au plus tard trois mois après son retour en Belgique. Si le dossier est transmis hors délais, l'ULiège se réserve le droit de refuser le paiement de la bourse. Une fois ce dossier remis et complet, l'étudiante ou l'étudiant pourra bénéficier de sa bourse.

Pour les étudiants bénéficiant du statut AMO, une avance de 80% de l'allocation peut être versée avant le départ (sur demande).

LISTE DES MONTANTS PAR PAYS

Les montants des forfaits voyages sont définis selon le système Erasmus.

PAYS PARTENAIRE	MONTANT DU FORFAIT VOYAGE
Afrique du Sud	1 735
Bénin	1 188
Bolivie	1 735
Burkina Faso	1 188
Burundi	1 188
Cambodge	1 735
Cameroun	1 188
Cuba	1 188
Équateur	1 735
Éthiopie	1 188
Guinée	1 188
Haïti	1 188
Indonésie	1 735
Kenya	1 188
Madagascar	1 735
Mali	1188
Maroc	395
Mozambique	1 735
Népal	1 735
Niger	785
Ouganda	1 188
Pérou	1 735
Philippines	1 735
RDC	1 188
Rwanda	1 188
Sénégal	1 188
Tanzanie	1 188
Territoire Palestinien	580
Tunisie	309
Vietnam	1 735
Zimbabwe	1 735

CALENDRIER DE L'APPEL

- 19 mars 2026 : lancement de l'appel
- 19 mars – 30 avril 2026 (12h) : Introduction des candidatures au PACODEL via le formulaire « Bourses de voyage – second call 2026 »
- A partir du 15 mai : Annonce de la sélection aux candidats
- Juin à décembre 2026 : Organisation des mobilités
- 3 mois maximum après le retour en Belgique : Remise du dossier de paiement de la bourse